



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E125940

VALABLE JUSQU'AU 17/02/2027

ÉDITÉ LE 20/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/04/2001

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015

50 042

Raison sociale : SARL SEDEUIL FRERES

833 CHEMIN DE PONTAILLAT
40120 ROQUEFORT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC MONT DE MARSAN

Siret : 435 368 063 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7121682

Téléphone : 05 58 45 57 16

Fax :

Portable : 06 70 00 81 65

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4072875904

Site Internet :

E-mail : arnaud.sedeuil@orange.fr

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4072875904

Responsabilité légale :

SEDEUIL ARNAUD CO-GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	10/01/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/01/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	10/01/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	13/02/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	10/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	14/09/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1